

Acte individuel et réglementaire

Par **vania**, le **13/05/2014** à **20:36**

Bonsoir,

Pq est-ce important de faire la différence entre les 2 ?
Je sais faire la différence, mais pq est-ce important de la faire ?

Merci pour vos réponses

Par **joaquin**, le **13/05/2014** à **21:25**

Bonjour,

C'est important, ne serait-ce déjà que pour un éventuel contentieux administratif :En principe, acte individuel -> recours de plein contentieux , acte réglementaire -> recours pour excès de pouvoir. Les deux procédures sont différentes.

(par exemple, dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, on peut se passer de l'assistance d'un avocat devant le tribunal administratif). Les conséquences de la décision contentieuse sont également différentes.

Cordialement
JG

Par **vania**, le **13/05/2014** à **21:40**

Merci pour ta diligence !

J'avais fini par croire que le prof s'était trompé de mot, "importance" au lieu d'"intérêt".

Bien à toi.

Vania